

ACTUALITÉ

25/03/2021

SUPPLÉMENTS D'IMPÔTS EN VUE

# La bombe fiscale du chômage Corona

Selon la FGTB, des travailleurs pourraient payer 1.000 à 1.500 euros d'impôts en plus

BENOÎT JACQUEMART

Selon la présidente du Setca, plus d'un million de travailleurs sont concernés.123RF

Le chômage temporaire, c'est pratique mais à l'heure où l'on reçoit les relevés de revenus de l'année passée pour la future déclaration fiscale, des travailleurs qui y ont eu recours risquent bien de subir une douche glacée. À cause du précompte professionnel sur ces allocations.



Selon la présidente du Setca, plus d'un million de travailleurs sont concernés.123RF

Quand le chômage temporaire pour force majeure a été mis en place au début de la crise du coronavirus, c'était un soulagement pour les entreprises et pour leurs travailleurs. Pour certains d'entre eux, ceux avec les plus faibles salaires,

la perte en salaire net a été fortement atténuée. Tout d'abord, le montant du chômage est grimpé à 70 % du salaire brut (plafonné, cependant), au lieu de 65 %. Ensuite, le précompte professionnel sur ces allocations a été ramené à 15 %, au lieu de 26 %. Et enfin, l'État a ajouté un rabiote de 5,63 euros par jour de travail chômé.

## Pas libérateur

Fort bien mais derrière la mesure de réduction du précompte professionnel se cache une véritable bombe à retardement fiscale, dénonce la FGTB. C'est que ce précompte professionnel n'est pas libérateur. Autrement dit, il n'exonère pas le travailleur du paiement de l'impôt sur ces allocations. Or, dit la FGTB, « dans le calcul fiscal lié à l'imposition, les allocations de chômage viennent s'ajouter au salaire perçu par le travailleur. Ce qui conduit à un taux d'imposition oscillant entre 30 et 35 % ». En fonction des revenus, bien sûr.

Autrement dit, des travailleurs qui seront imposés à 35 % sur leurs revenus, alors qu'ils n'ont payé que 15 % de précompte, vont devoir s'acquitter de la différence, puisque le précompte de 15 % n'est pas libérateur. Et plus la période de chômage est longue, plus la somme peut être importante. On songe par exemple aux travailleurs de l'Horeca, qui ont déjà subi plus de 5 mois de chômage temporaire en 2020. Et déjà trois mois en 2021, ce qui se répercutera sur les impôts payés en 2022. Et ça touchera du monde, précise Myriam Delmée, présidente du Setca : « Au plus fort de la crise, ça fait largement plus d'un million de personnes concernées. »

La FGTB estime que pour certains travailleurs, la douche sera très froide, avec un risque de devoir payer de 1.000 à 1.500 euros d'impôts en plus.

## Piège

« Nous avons toujours dit que c'était un piège », dit M me Delmée. « Nous avons demandé que le précompte soit libérateur, comme on le fait pour les aides aux indépendants. Ça a toujours été refusé, par l'ancien gouvernement et par l'actuel. Il est vrai que la mesure coûterait un milliard mais il faut savoir ce que l'on veut (...) Dans l'histoire, les entreprises sont gagnantes parce que cet instrument répond pile poil à leurs demandes de flexibilité. Elles ne subissent pas de préjudice, en dehors de la baisse de leur activité. Par contre, les travailleurs, dont beaucoup sont déjà sur le fil, risquent de basculer. J'en appelle au gouvernement pour qu'il prenne la mesure du drame social que ça va être. Alors que l'on est déjà chez des personnes précarisées. »

La patronne du Setca tape sur le clou : « La moitié du PIB, en Belgique, est assumée par les dépenses intérieures des travailleurs, leur consommation. C'est clair, si on prive les gens de pouvoir d'achat, il n'y aura pas de relance. »

Le syndicat socialiste ne manquera pas de mettre cette problématique en avant lors de la grève de ce 29 mars.